



TARENTEISE IMMOBILIER - SAS au capital de 8 000 € - RCS 753 135 623 – Siège social : 16 avenue du Centenaire 73700 BOURG ST MAURICE – Tel : 04.79.40.20.20 – Email : bourgsaintmaurice@lafortet.com

TVA intracommunautaire N° FR43753135623 – Agent Immobilier - Activités : Transaction/Gestion - Carte professionnelle Transaction n° CPI 7301 2018 000 025 085 délivrée par la CCI de Savoie 5 rue Salteur 73024 CHAMBERY CEDEX – Garantie financière transaction et gestion GALIAN 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS 08 - Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque n° ORIAS 17004609 - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante de la SAS LAFORÊT FRANCHISE.

VENTE – Barème à compter du 1^{ER} JANVIER 2024*

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC Mandat FAVORIZ	Honoraires TTC Mandat simple
De 0 à 50.000€	5000 €	5.500 €
De 50.001 à 90.000€	9%	10%
De 90.000 à 190.000€	8%	9%
De 190.001 à 290.000€	7%	8%
De 290.001 à 390.000€	6%	7%
De 390.001 à 490.000€	5%	6%
De 490 000€ et plus	4.5%	5%
VEFA, terrain promotion, projets divers, intermédiaire sur projets	De 4.5% à 10%	De 4.5% à 10%

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

L'agence ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération.

*Si le pourcentage ne peut être respecté, un forfait d'honoraires fixes sera appliqué

Garage et Parking		
Prix de vente	HT	TTC
Forfait jusqu'à 25 000€	2083.33€	2500.00€
Au-delà	8.33%	10%
Prestation immobilière isolée		
	HT	TTC
Tarifification des honoraires (vacation horaire) – sur devis	125.00€	150.00€



La répartition des honoraires se fait de la façon suivante :

- Gestion portefeuille des acquéreurs	10% des honoraires
- Gestion des mandats de ventes	25% des honoraires
- Back office de l'agence	10% des honoraires
- Visite et déplacements	10% des honoraires
- Conseils immobiliers	20% des honoraires
- Signature compromis et suivi	20% des honoraires
- Services Laforêt, i suivi	5% des honoraires

LOCATION / GESTION – Barème à compter du 1^{er} JANVIER 2024

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Honoraires de LOCATION	
AVEC GESTION : Entremise montant à appliquer au propriétaire bailleur calculé sur le loyer annuel hors charges	0€
SANS GESTION : Entremise montant à appliquer au propriétaire bailleur calculé sur le loyer annuel hors charges	4%
Honoraires état des lieux d'entrée	3.00€ /m ² *
Honoraires visite, constitution dossier de location, rédaction d'actes	8.00€ /m ² *

***par partie (bailleur et locataire)**

Honoraires de GESTION* – Tarif MENSUEL	TTC
Pack CONFORT	8%
Pack CLASSIQUE	9%
Pack PRIVILEGE	10%
Pack PRIVILEGE NEUF	11%
Assurance Garantie des loyers impayés (non incluse dans les packs)	2.5%

*détails annexé

PRESTATIONS OCCASIONNELLES	TTC
Tarification des honoraires (vacation horaire) - sur devis	150.00€ / heure

HONORAIRES POUR TOUS LES AUTRES BAUX :

Forfait de 350 euros TTC plus 8% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur.